

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 JUIN 2021

Date de la convocation : 21/06/2021

Le vingt-cinq juin deux mil vingt et un à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe HAMPIKIAN, Maire.

Présents : M Philippe HAMPIKIAN, M Claude ACHARD, M Christophe MESMIN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, Mme Laetitia MAURI, Mme Sylvie FOUQUET

Absents excusés : Mme Stéphanie COLAS a donné pouvoir à M Christophe MESMIN

M Olivier DESMAISON, a donné pouvoir à M Philippe HAMPIKIAN

M Jean-Pierre LUÇON

A été nommé secrétaire : Mme Josy ACHARD

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du dernier Conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 21 mai 2021 est approuvé.

2021/30 décision modificative n°1 BP 2021

M le maire propose au Conseil municipal de procéder aux virements de crédits suivants suite à la prise en compte des chiffres actualisés pour l'année en cours en matière de fiscalité et de dotations.

Vote

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Remboursements sur rémunérations				6419		129,00
Contributions directes				7311		1 375,00
Dotations forfaitaire	7411		1 794,00			
Dotation de solidarité rurale				74121		56,00
Dotations aux élus locaux	742		9,00			
État-Compensation au titre des exon				74834		243,00
Fonctionnement recettes			1 803,00			1 803,00
			Solde			0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la Décision Modificative ci-dessus

2021/31 décision modificative n°2 BP 2021

M le maire rappelle au Conseil municipal que le tracteur tondeuse de la commune est en panne et que le devis de réparation de ce dernier est élevé.

M le maire propose la décision modificative suivante en raison de la baisse du coût prévisionnel de l'opération d'investissement du Bâtiment André Rousseau. Suite à cette décision modificative, le compte 21571 concernant l'achat de matériel roulant comporterait au total 4000 euros ce qui apparaît suffisant pour acheter un tracteur tondeuse d'occasion.

Vote

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Matériel roulant				21571	H.O.	3 000,00
Constructions	2313	H.O.	3 000,00			
Investissement dépenses			3 000,00			3 000,00
			Solde			0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la Décision Modificative ci-dessus

2021/32 Fixation des tarifs pour l'occupation du domaine public

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Vote

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les redevances de la commune de la façon suivante pour l'année 2021 :

- 1 euro par mètre carré pour une période d'un an,

Points divers

Compte rendu des actions menées par le maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal

- **Recours à une médiation**

M le Maire informe que dans le cadre des litiges n°2100422 et 2100813, requêtes déposées par M VALADE, une procédure de médiation a été proposée à la commune. M le maire informe avoir accepté le recours à une médiation.

- **Réception d'une nouvelle requête**

M le maire informe le Conseil que M Jean Louis VALADE a déposé une nouvelle requête auprès du Tribunal Administratif de Limoges enregistrée sous le numéro 2100942. L'objet du litige porte sur un courrier de M le Maire de Saint Robert en date du 23 avril dernier concernant le refus d'octroi d'une indemnité de licenciement à M Jean Louis VALADE.

- **Signature de devis – opération d'investissement pour le Bâtiment André Rousseau**

M le maire informe le Conseil municipal de la signature après renégociation de tous les devis qui concernent cette opération. Au global, le coût prévisionnel qui était de 65 240 euros TTC passe à 54 272 euros TTC.

-Un devis de 1710 euros HT, 2052 euros TTC concernant les travaux de couverture. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Laurent CHAPON.

- Un devis de 880 euros HT, 1056 euros TTC concernant les travaux de plomberie (dépose de la chaudière fuel, du réseau chauffage, des radiateurs) ces travaux seront réalisés par l'entreprise ARDILLEZ Michael.

- Un devis de 4145.64 euros HT, 4974.77 euros TTC pour effectuer un raccordement électrique conforme. Ces travaux seront réalisés par Enedis.

- Un devis de 15 187.07 euros HT, 18 224.48 euros TTC concernant une partie des travaux de menuiserie (dépose des menuiseries existantes, pose de menuiseries isolantes en bois). Ces travaux seront réalisés par l'entreprise MAZY FRERES.

- Un devis de 4 840.06 euros HT, 5 808.7 euros TTC concernant une partie des travaux de menuiserie (pose de volets). Ces travaux seront réalisés par l'entreprise MESMIN.

- Un devis de 18 465 euros HT, 22 158 euros TTC concernant la réfection de l'installation électrique du bâtiment. Ces travaux seront réalisés par la SARL JEAN-PIERRE RAFFAILLAC.

Election

M le maire remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement des opérations électorales.

Aménagement urbain de la place

- Monsieur le maire fait part d'un courrier de Madame Seguin faisant état de plusieurs remarques au sujet de l'aménagement urbain de la nouvelle place.

En réponse à ce courrier, il est d'abord rappelé que ; l'installation de la sculpture s'est faite bénévolement, sans frais pour la commune ; qu'elle est temporaire pour cette saison, que le Conseil municipal souhaite renouveler cette opération l'an prochain et que les candidatures d'artiste souhaitant exposer sont les bienvenues.

Ensuite, il est précisé qu'il était difficile de retenir un autre emplacement pour la sculpture compte tenu des contraintes techniques et d'organisation de la saison estivale.

Au vu des remarques des habitants, le Conseil municipal veillera à trouver une autre implantation l'an prochain. Quant à la question du léger désaxage du petit chemin par rapport à la porte de l'église, il existait avant les travaux de la place et il apparaît difficile de le corriger à court terme.

- Afin de répondre aux nombreuses remarques des passants, le Conseil a décidé de placer les 2 bancs rénovés parallèlement à la voie, à l'ombre des platanes à moins d'un mètre des parterres et de déplacer un des nouveaux bancs sur la terrasse du jardin public afin de désencombrer les lieux.

- Il est rappelé que l'espace public de la commune est géré par le département et la municipalité. Le Conseil municipal rappelle et invite chaque habitant à bien vouloir déposer une demande auprès du gestionnaire de voirie concerné en cas de besoin et à ne pas prendre d'initiatives visant à modifier l'espace public.

Containers

A nouveau, le problème des containers situés près de la Salle Saint-Libéral est évoqué.

Plusieurs containers sont mis à disposition des habitants. Pourtant, des déchets sont régulièrement laissés au sol. Des affiches incitatives au respect du tri des déchets ont été déposées, en vain. Le Conseil cherche une solution à ce problème et envisage de placer une caméra de surveillance pour mettre fin aux incivilités constatées.

Critérium

Le 27 août prochain aura lieu la course cycliste organisée par le club cycliste de Troche et la mairie. Chaque course durera 1H, 1H30. Des informations seront apportées prochainement pour prévenir les habitants et les passants de cette course qui entrainera la fermeture de plusieurs routes du village.

Marchés festifs

Le premier marché festif aura lieu le vendredi 9 juillet. Il est précisé que, pour chaque marché festif, la place de la prévôté sera fermée à la circulation et que le stationnement y sera interdit.

Exposition

Une exposition de François VIGORIE, artiste qui avait un atelier à Saint-Robert, se tiendra du 10 au 21 septembre 2021 à l'orangerie du Sénat à Paris.

Prochain Conseil municipal

Sauf événement exceptionnel, le Conseil municipal prévu en Juillet est annulé. Prochain conseil en Septembre.